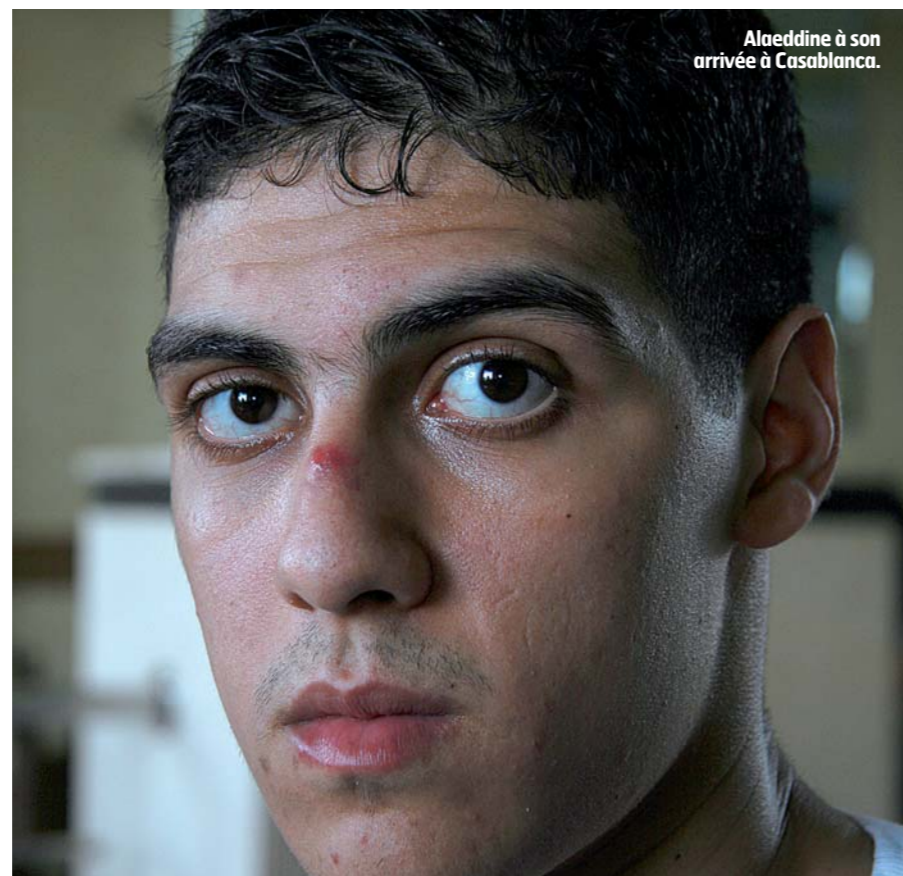


Chronique d'une expulsion annoncée

Alaeddine, jeune produit de l'immigration marocaine en Europe, a été brutalement expulsé vers le Maroc. Les réseaux de soutien s'activent pour le faire revenir. Récit.

Vendredi 19 juin, dans un petit restaurant du centre de Casablanca, Alaeddine El Jaadi picore sa pizza sans enthousiasme, l'air perdu. Après cinq années passées en France, il vient d'être expulsé. Depuis son interpellation, trois jours auparavant, il a été ballotté d'un commissariat à l'autre, sans pouvoir communiquer avec ses proches. Son nez amoché et les bleus sur son corps témoignent des méthodes des policiers français. Le jeune homme de 20 ans est entouré par des membres du Réseau éducation sans frontières (RESF), qui lui prêtent un téléphone, puis essaient de le reconforter lorsqu'il renonce à parler à sa tante à cause des larmes silencieuses qui lui nouent soudain la gorge.

Ce jour-là, les militants ont dû attendre pendant des heures, sous un soleil de plomb, que Alaeddine sorte du tribunal de Ain Sebaâ. Car après un voyage pénible, les jeunes refoulés doivent encore subir des tracasseries judiciaires. Arrivé le matin du 18 juin, Alaeddine a passé la nuit au commissariat du Maârif à Casablanca avant d'être présenté au tribunal pour que son arrivée soit enregistrée. Puis il a été relâché sans aucune assistance. "Si nous ne sommes pas là pour tenter d'adoucir leur arrivée, ces lycéens sont tout simplement livrés à eux-mêmes, s'indigne Lucille Daumas, membre de RESF-Maroc. Or beaucoup connaissent très mal le pays, et certains n'ont aucune famille proche au Maroc". Après le repas, les membres de RESF ont prévu d'emmener Alaeddine à



Alaeddine à son arrivée à Casablanca.

l'hôpital pour faire constater les coups reçus. Puis ils le mettront dans le train, direction Sidi Slimane, où vit la majeure partie de la famille de Alaeddine.

Majeur et (donc) expulsable

Alaeddine est pourtant entré légalement sur le territoire français. Issu d'une famille nombreuse et sans ressources, il est "adopté" par Kafala par sa tante à 15 ans (lire encadré). Sa mère adoptive, française, l'inscrit sur son

propre passeport et l'emmène vivre avec elle à Lyon. C'est un nouveau départ pour Alaeddine, élève en difficulté au Maroc. "En classe d'accueil, j'étais motivé, j'ai appris rapidement le français, raconte-t-il. J'ai pu entrer au lycée professionnel et, en 2008, j'ai obtenu un CAP de plâtrier-plaquiste". Mais, par ignorance, sa tante néglige d'entamer des démarches pour la naturalisation de Alaeddine tant qu'il est mineur. Quand il entame les procédures pour



Alaeddine, lors de la cérémonie de parrainage républicain en France.

obtenir une carte de séjour, peu avant ses 18 ans, il est déjà trop tard. A sa majorité, il devient "expulsable".

En octobre 2007, il échappe de peu à une tentative d'expulsion, sauvé par la mobilisation des professeurs et des élèves de son lycée. En août 2008, il est placé en centre de rétention, puis assigné à résidence. Dès le lendemain, la police se présente chez sa tante. Mais Alaeddine, sur les conseils de RESF, a disparu. Le jeune garçon est alors hébergé par Georges Gumpel, 72 ans, membre de l'Union des Juifs français pour la paix (UJFP). "Je l'ai caché pendant neuf mois parce que je me solidarise totalement avec la cause de ces jeunes, explique-t-il. Pendant la guerre, j'ai été un enfant caché pour échapper à la déportation, et je fais un parallèle entre les expulsions abusives actuelles et les lois racistes de Vichy". Pendant ce temps, le combat juridique suit péniblement son cours, mais l'année scolaire s'écoule et Alaeddine n'ose plus retourner au lycée. Il souhaitait pourtant poursuivre ses études en BEP (Brevet d'études professionnelles), et avait même décroché un contrat d'apprentissage en alternance. Cela n'a pas attendri l'administration.

Contrôle de routine

Mardi 16 juin, lors d'un contrôle de routine, les CRS embarquent Alaeddine au commissariat. Après une nuit en cellule, il est transféré à la Police aux frontières. Le soir, direction le centre de rétention. Alaeddine a l'habitude. Il ne s'inquiète pas, il sait qu'avant d'être expulsé il doit

voir soit son avocat, soit la Cimade, une association présente dans tous les centres de rétention français, et doit aussi passer devant un juge dit "des libertés".

Alaeddine ne s'attendait donc pas à être brutalement réveillé à 2 heures du matin par cinq policiers. Il demande tout de suite à appeler son avocat. Pour toute réponse, les policiers le font tomber du lit superposé et le rouent de coups (de pied et de poing). Il est traîné dans un fourgon et menotté, direction l'aéroport d'Orly. "L'expulsion était légale puisque l'obligation de quitter le territoire français était exécutoire, précise Morgan Bescou, l'avocat de Alaeddine. Mais les conditions de son expulsion, précipitée et violente, posent problème. Nous allons porter plainte".

De son côté, l'association RESF, qui depuis la création de sa branche marocaine il y a trois ans a accueilli une douzaine de lycéens, pointe du doigt la négligence des deux Etats. "Comme

Alaeddine, désormais expulsé, doit se réhabituer à un environnement qu'il a quitté quand il était très jeune.

Alaeddine, beaucoup d'expulsés sont majeurs, certes, mais ils sont encore très jeunes, estime Lucille Daumas. La police française veut faire du chiffre, sans considérer leur situation familiale et scolaire. Mais le Maroc a aussi sa part de responsabilité, puisque l'expulsion est impossible sans un laissez-passer délivré par les autorités marocaines". Le Mali, par exemple, bloque la plupart des expulsions de jeunes en refusant de signer ce laissez-passer. Parmi les expulsés marocains, seule une jeune fille a réussi à repartir en France pour terminer ses études. Après un an d'attente et grâce à la mobilisation exceptionnelle de son établissement et de sa municipalité, Fatima Charbi, qui préparait un bac professionnel de chimie, a pu retourner auprès de son père.

"Nous allons faire du bruit"

Alaeddine, lui aussi, compte sur le soutien de personnalités locales et nationales, pour pouvoir regagner la France avec un visa d'étudiant, voire de salarié. Pour mettre toutes les chances de son côté, peu avant son expulsion, une cérémonie de parrainage républicain a été organisée en sa faveur le 30 mai. Georges Gumpel est devenu le parrain de Alaeddine et Christiane Demontès, sénatrice socialiste, sa marraine. Un comité national de soutien à Alaeddine regroupe également des personnalités comme le président de la Ligue des droits de l'homme française ou encore Stéphane Hessel, corédacteur de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Une lettre-pétition au président de la république, Nicolas Sarkozy, circule déjà. Pourtant, rien n'est gagné. Dans l'immédiat, Alaeddine, qui n'a même pas pu emporter une valise avec lui, doit se réhabituer à un environnement qu'il a quitté quand il était très jeune. "Je vais être à nouveau une charge pour mes parents. Ça me déprime, confie-t-il. Et, pour tout dire, ça m'empêche de me réjouir vraiment de revoir ma famille". ■

ZOË DEBACK

ZOOM. Le casse-tête de la Kafala

Dans le droit marocain, la prise en charge ou Kafala correspond à une tutelle qui ne débouche pas sur une filiation légale de l'enfant "pris en charge" (makfoul). Cette version marocaine de l'adoption n'est pas reconnue

par la France, et vice-versa. Résultat : à part quelques cas où les juges ont essayé de rapprocher les deux législations, les visas et les permis de séjour sont généralement refusés aux enfants marocains. Alaeddine par exemple n'est pas considéré en France

comme le fils adoptif de sa tante. Et elle ne peut pas non plus l'adopter selon la conception française, puisque ses parents sont vivants. Petite curiosité des applications de la loi en France : les Kafalas algériennes, elles, sont reconnues... ■